Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Paiement salaire

Par Aurelie76000

Bonjour à tous,

Habituellement mon employeur me règle aux alentours du trois de chaque mois. Cela fait le deuxième mois que je suis payé aux alentours du 13 sans avoir été prévenu et cela m'a occasionné de gros frais avec ma banque puisque j'avais fait un chèque pour mon entrée dans ma nouvelle location et ce chèque a été refusé. Quand je demande à mon employeur quand est-ce qu'ils vont me régler il me dit que légalement ils ont jusqu'au 15 pour le faire. Est ce vrai ?

Merci pour votre réponse.